Jean-Baptiste André Godin à Claude Paul Maistre, 20 août 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)
Collation1 p. (336v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Claude Paul Maistre, 20 août 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 07/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51307

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction20 août 1883
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireMaistre, Claude Paul (1819-1890)
Lieu de destination6, Twisden Road, Highgate, Londres (Royaume-Uni)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin retourne à Maistre une étude sur la chasteté des prêtres qu'il ne veut pas publier dans le journal *Le Devoir* au moment où la question des prêtres est jugée en France par le parti démocratique. Sur la correction des articles de Maistre. Sur des projets d'articles de Maistre relatifs à l'émancipation des femmes.
NotesLa question du mariage des prêtres est débattue dans la presse française en août 1883 à l'occasion du procès en séparation de biens intenté par sa femme à un ancien prêtre, Junqua (voir par exemple « La question du mariage des prêtres », *La justice*, 19 août 1883 [en ligne : https://www.retronews.fr/journal/la-justice-1880-1976/19-aout-1883/61/945551/3, consulté le 7 septembre 2023]).
Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51307